

Vivre le Marais !

Trimestriel, numéro 25

automne 2008

Édité par l'association agréée

« Vivre le Marais ! », Paris

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie -IVe-

Tél. 01 48 87 92 73 / 09 77 80 33 08

Blog : <http://vivreleamarais.typepad.fr>

Site : www.vivreleamarais.org

Directeur de la Publication :

Gérard Simonet

Requalification de la rue des Archives Nord (IIIe) : les travaux sont engagés.



Éditorial

Deux nouvelles nous ont tirés de la torpeur de l'été finissant : la Star' Ac qui s'installe rue Charlot, et le cœur du Marais qui amorce sa piétonisation .

Ces événements, a priori sans lien, font froncer les sourcils et mobilisent des riverains qui réagissent à la perspective de nouveaux désordres.

Avec l'émission de TF1, on sait trop la pagaille que les fans des chanteurs ont fait régner à Dammarie-lès-Lys. Avec des moyens de transports qui convergent de toute l'Île de France vers le centre de Paris, on imagine aisément ce que l'on peut craindre pour les abords de l'Hôtel Brossier.

Quant à l'interdiction de la circulation le dimanche rue des Francs-Bourgeois et affluentes, on applaudirait plus volontiers si on comprenait qu'elle s'intègre dans un plan visant à réduire le trafic et la pollution dans le centre historique de Paris, à l'instar de toutes les capitales civilisées de la terre.

Avec une priorité : mettre en œuvre dans le secteur Beaubourg-Temple, étouffé par la mono activité, les mesures que le Maire du IIIe annonçait en janvier et que nous attendons toujours.

G. Simonet

C'était une promesse du Maire du IIIe, Pierre Aidenbaum, faite le 13 décembre 2005 à une délégation de riverains amenée par "Vivre le Marais", qui s'appelait "Haudriettes" à l'époque . Il aura donc fallu trois ans pour la mettre en musique, ce qui n'a rien de surprenant si on tient compte de l'ampleur des transformations de voirie qu'elle implique.

Dans ce numéro :

Éditorial

Requalification de la rue des Archives Nord 1

Évacuation et nettoyage des arcades Temple-Pastourelle 2

Faut-il vraiment chabouler la rue des Archives Sud ? 3

Amorce de piétonisation dans les IIIe et IVe arrondissements 4

Promesse tenue, donc et merci au Maire d'avoir entendu les demandes des habitués de cette portion de la rue, relayés par notre association et par le Conseil de Quartier Rambuteau/Francs-Bourgeois. On retrouvera les éléments de ce dossier dans l'exemplaire n° 14, hiver 2006 de **Vivre le Marais !**

En substance, il s'agit d'élargir les trottoirs pairs et impairs de la portion qui longe les Hôtels de Guénégaud et de Mongelas (Musée de la Chasse et de la Nature), avec pas moins de **deux mètres cinquante de largeur devant le musée**, et quelque un mètre cinquante en face, ce qui n'est pas très généreux mais suffisant néanmoins. La chaussée, quant à elle, est réduite aux trois mètres cinquante qui sont réglementairement exigés par les pompiers. La fluidité du trafic n'en sera pas affectée puisque la circulation se faisait déjà sur une seule file.

Le long des bâtiments de la Poste et de France Telecom, là où la voie s'élargit, il s'agira d'une métamorphose qui verra la fin

de l'univers de cauchemar créé par les camionnettes taguées et délabrées garées en épis, dont on a fréquemment dénoncé la présence irrégulière. Ce mode de stationnement inadapté au site laissera la place à un stationnement traditionnel, le long d'un trottoir considérablement élargi. C'est un véritable mail qui va être créé, à l'image de la rue des Archives telle qu'elle se présente entre Braque et Haudriettes, le long de l'Hôtel de Clisson, où il fait véritablement bon flâner.

Rien ne pouvait pousser dans cet univers inhospitalier ! L'excellent restaurant du 76, « Ivory », souffre d'un déficit de fréquentation qui est dû essentiellement au côté "repoussoir" de son environnement. Il est légitime de penser que les transformations en cours, jointes aux rénovations et ravalements entrepris sur les immeubles de France Telecom, créeront des conditions propices au développement de ce secteur du IIIe.

Variations sur la propreté

Au retour de vacances, nous remarquons, une fois encore, que les services de la Propreté de Paris n'ont pas chômé cet été. Nous les en remercions, à travers leur chef Patrick Nieps, et ses adjoints, en charge des arrondissements du centre

Les **déjections canines** sont moins nombreuses. La politique de communication (et de répression) à l'égard des propriétaires de chiens porte ses fruits.

Des éléments du **meublier urbain**, notamment les **armoires électriques** EDF et les **parcmètres** ont été nettoyés ou repeints. La chose se remarque tant les souillures étaient nombreuses et sévères.

Le **square Temple-Haudriettes**, commence à ressembler à un jardin de la ville, mais il est régulièrement souillé. Nous avons demandé, et obtenu, qu'il soit **plus souvent nettoyé**.

Un grand nombre de tags ont été enlevés. Notamment le long du jardin du Parc-Royal. Rappelons qu'il appartient à chacun de prévenir le service compétent pour les faire retirer, en téléphonant à « **Stop Graff** » n° 0 800 800 557. Le délai d'intervention est passé subrepticement de 10 à 15 jours mais il est possible qu'il soit mieux respecté.

Les **affiches sauvages** sévissent toujours, mais de plus en plus d'habitants **s'autorisent, légitimement, à les retirer**. Les « Archets de Paris », organisateurs de concerts en la Sainte Chapelle et autres lieux prestigieux, gardent notre estime pour les prestations remarquables qu'ils délivrent mais nous leur demandons à nouveau de respecter le cadre dans lequel nous vivons.

Les **affichettes à franges** qui ont tendance à fleurir sur les descentes d'eau ont **pratiquement disparu** sous l'effet des interventions régulières des services de la propreté et du comportement citoyen des habitants qui ne les admettent plus sur leur immeuble. Il faut se souvenir qu'avec des noms d'emprunt et des n° de téléphone anonymes, les prestataires qui proposent leurs services (parfois interlopes) n'offrent aucune garantie de sérieux.

Les **bars-restaurants**, dont la clientèle se tient de plus en plus à l'extérieur pour fumer et parce que c'est la mode, s'imposent désormais, pour la plupart, de **nettoyer le sol devant leur établissement**, à la fermeture ou au petit matin. Ils nous épargnent ainsi les mégots, verres et autres immondices qui jonchent les trottoirs après la fête.

Opérations de commando pour la libération et le nettoyage des arcades Temple-Pastourelle



Mardi 26 août, 11h30, une douzaine de fonctionnaires de police prenaient position au carrefour Temple-Pastourelle (IIIe), accompagnés de deux véhicules de la Propreté de Paris. Objectif : libérer les arcades de leurs occupants et nettoyer les lieux.

Depuis, on assiste quotidiennement au jeu du chat et de la souris.

On pourrait en rire si le sujet n'était pas lié à une forme de détresse humaine. Celle de personnes en rupture avec la société, qui trouvent refuge dans leurs amis de la rue et, a-t-on le droit de le leur reprocher, la boisson.

Ils jouent en effet un jeu avec les services publics et la police. Pas plus tôt chassés, ils se regroupent et reviennent avec tout ce qu'il faut pour reconstruire leur favela. L'exaspération des riverains est à son comble. Le bar-restaurant qui fait l'angle des deux rues ne décolère pas car sa clientèle fait la grimace en respirant les effluves qui traversent la rue. Beaucoup ont pris le large et changé de cantine.

Cette situation s'est installée lorsque l'immeuble du 35 rue Pastourelle, propriété de France Telecom, s'est trouvé en déshérence. Comme il était vide, France Telecom, pour alléger ses actifs, s'est proposée de le vendre à un rénovateur. Le bâtiment date du XVIIIe siècle mais n'a rien d'un immeuble de prestige. Moyennant des travaux, on pouvait y créer néanmoins une dizaine d'appartements de moyen standing. Un investisseur a fait une offre. La Mairie de Paris a décidé de préempter, à un prix qui, suivant les in-

formations dont nous disposons, se situait 30 à 40% au-dessous du prix de marché.

Fin juin, l'affaire était devant les tribunaux, avec deux plaignants, le vendeur qui ne veut pas être floué, et la Mairie qui l'accuse d'abandon de bien immobilier. Une décision était attendue pour mi septembre. On n'a aujourd'hui aucune information sur sa nature.

En tout cas, pendant que les parties en décousent, les arcades du rez-de-chaussée sont squattées et c'est une chance (pour combien de temps) que l'occupation n'ait pas encore atteint les étages. Il est ardemment souhaitable pour que l'espace soit enfin géré, qu'une solution raisonnable soit trouvée.

En attendant, nous avons assisté en août à une intervention exemplaire, dans le calme et le respect des personnes, avec des fonctionnaires de police qui n'ont pas hésité à mettre la main dans le cambouis pour ramasser les déchets et immondices accumulés. Un policier à qui nous adressions alors nos compliments pour son abnégation, nous a lâché entre les dents, d'un ton fataliste : "ils vont revenir".

Il ne s'est pas trompé.

La Maison de la Poésie (157 rue St Martin IIIe) s'adonne aux tags



Sainte colère des habitants du Quartier de l'Horloge, éprouvés par deux meurtres récents et une délinquance chronique, en découvrant que la Maison de la Poésie, qui reçoit 1 million d'€ de la Ville, fait l'apologie des tags dont le nettoyage coûte plusieurs millions chaque année à la Ville. Nous demandons qu'elle retire cette incitation inutile.

Faut-il vraiment chambouler la rue des Archives sud ?



La rue des Archives, entre les rues de la Verrerie et des Francs-Bourgeois

La Maire du IVE, Dominique Bertinotti, est opiniâtre. Tout au long de sa précédente mandature, choquée par le comportement anarchique du bar "Le COX", au 15 de la rue, qui fait du trottoir un espace qui lui appartient, elle s'est sincèrement appliquée à trouver la solution miracle.

Il existe une solution radicale : demander à la police de dresser procès-verbal et d'appliquer des sanctions. Généralement, une fermeture administrative de un ou plusieurs jours, voire définitive, suffit à ramener l'ordre républicain.

Elle ne s'y est pas (encore) résolue, pas plus que la police qui a fait oeuvre de conciliation. On nous dit que "*le COX est le COX*", et nous avons envie de rajouter "*et il entend le rester*", pour paraphraser cette déclaration éminemment tautologique du Général de Gaulle à propos de Calais "port de pêche ...". Nous le disions il y a quelques mois, la mise en place par le COX d'un couloir humanitaire, le soir, avec un cordon rouge était un geste de bonne volonté que nous avons apprécié.

Malheureusement, ce cordon "dérivant" ne parvient plus à contenir les consommateurs qui se pressent debout leur verre à la main, défiant ainsi une autre interdiction de l'arrondissement : la consommation en réunion sur la voie publique.

D. Bertinotti a donc cherché d'autres mesures. Elle a successivement demandé une étude, il y a trois ans, au cabinet d'architectes-urbanistes Altabégoïty-Beyle, puis au CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment). La Di-

rection de la Voirie de la Mairie de Paris, dans une intervention auprès de la Plateforme Parisienne des Associations d'Habitants, parlait en juin de "plusieurs projets" en cours. Interrogée par les associations sur le sujet, D. Bertinotti s'insurgeait en affirmant qu'il n'y en avait aucun. Elle n'avait pas tort, dans la mesure où elle considérait que les propositions élaborées à sa demande n'étaient pas acceptables.

De source proche du dossier, on sait qu'elle avait obtenu de l'Hôtel de Ville un budget de 840.000€ sur 2008 et de 840.000€ à nouveau pour 2009. La première tranche ne sera pas engagée en 2008. Tout est reporté en 2009.

L'indécision de la Maire en la matière est une preuve d'intelligence. Rien ne dit en effet que la configuration actuelle de la rue ne soit pas la meilleure. Un urbaniste nous disait récemment que "*si on fait tourner un modèle heuristique sur les données disponibles, il aboutira à la conclusion que l'optimum est dans le dimensionnement de la chaussée et des trottoirs tel qu'on le connaît aujourd'hui*".

L'expérience montre en particulier que tout élargissement des trottoirs conduit bon gré mal gré à une extension des terrasses.

Faut-il dans ces conditions, pour ménager un bar aussi rutilant soit-il, dépenser 1,7 Million d'€ sur l'argent des contribuables et leur faire subir pendant des mois les affres d'un chantier qui créera inévitablement des désordres importants ? On comprend que Dominique Bertinotti hésite ...

"Chez Julien" s'incruste sur les degrés de la rue des Barres (IVe)

Il y a visiblement deux poids deux mesures rue des Barres. Nous l'avons déjà dénoncé, cette remarquable perspective sur l'église Saint-Gervais a été mise à profit par le restaurant "chez Julien" pour installer une immense terrasse couverte dont la structure est fixée sur les pavés de la rue par des tire-fonds.



A l'inverse, et c'est à son honneur, l'autre établissement, "l'Ébouillanté", situé en amont, se contente de tables et de chaises qui sont remisées à l'intérieur la nuit, comme on le voit sur cette photo prise à 9h00 du matin. C'est ce que la réglementation exige.



La mairie du IVE a accepté "à l'essai" que "chez Julien" déroge aux règles de sauvegarde du Marais. Pourquoi ? Nous l'avons interrogée pour savoir quels étaient les résultats de la phase probatoire : rendez-vous fin octobre. Si elle a imaginé que le temps émousserait la détermination des défenseurs du site, elle constatera qu'il n'en est rien.

On observe de plus que non content d'occuper l'espace public la nuit avec sa tente à quatre pentes, le restaurant laisse dehors des tables d'office, une rangée de bacs à glaçons sur pied, et une pile de chaises entassées sur la chaussée, retenues par des filins d'acier. C'est du plus mauvais effet sur le décor.

Les Bâtiments de France, que nous avons saisis, ont demandé l'intervention des services de la voirie de la Ville. Nous attendons de voir si la logique des affaires prévaudra sur le respect du patrimoine que constitue le centre historique de Paris. Si c'était malheureusement le cas, verra-t-on un jour ce genre de terrasse sur le parvis de Notre-Dame ?

Amorce de piétonisation du Marais dans les IIIe et IVe



Carrefour Vieille du Temple & Francs Bourgeois, un dimanche de septembre

La réunion publique du 11 septembre en mairie du IIIe, nous informait de la piétonisation, à l'essai, le dimanche après-midi, du périmètre compris entre Francs-Bourgeois, Sévigné, Parc-Royal, La Perle et Vieille du Temple. Le 24 septembre c'était le tour de la mairie du IVe de se déclarer partie prenante avec un secteur bordé au sud par la rue du Roi de Sicile.

Ces annonces ont mobilisé le Landernau médiatique, dont une équipe de France 3 Paris Île-de-France qui nous a invités à prendre part à un reportage sur le terrain.

Nous n'avons pas échappé à la question : "qu'en pensez-vous ?"

Nous avons rappelé aux journalistes que nous insistons depuis des années auprès des Maires des deux arrondissements pour que la circulation des véhicules motorisés soit réduite, dans les artères étroites du centre historique de Paris.

Au zénith



La pharmacie 43 rue du Temple s'agrandit en reprenant le local du grossiste en accessoires de mode NEW 2000. Les devantures vont être harmonisées sous la surveillance des Bâtiments de France. Michaël Angel, le pharmacien, propose son herboristerie pour la ligne, le sommeil, la circulation et la digestion

Nous avons nos hiérarchies : il y a des véhicules prioritaires à nos yeux et des secteurs prioritaires. Sont prioritaires, par ordre d'importance : les véhicules de secours, les services publics (dont les taxis), les riverains, puis les livraisons (qu'il faut réglementer) et, pour finir, une circulation qu'il faut réduire, celle des véhicules de passage.

Il y avait un secteur prioritaire, celui des grossistes du périmètre Beaubourg-Temple, où des dispositions audacieuses étaient attendues de la part du Maire du IIIe, après l'étude et les propositions concrètes de l'APUR (atelier parisien d'urbanisme), les multiples réunions qui se sont tenues sur le sujet et pour finir une annonce de sa part qui, quoique timide, nous apportait quelques perspectives d'amélioration, notamment l'interdiction de circuler dans la rue des Gravilliers, pour les non riverains. Tout s'est sublimé (*) avec les élections. Rien ne subsiste de nos maigres espoirs.

Alors, que penser de l'expérience Francs-Bourgeois ? Bien sûr elle va dans le bon sens mais notre regret est qu'elle ne soit pas présentée comme la première réalisation d'un plan d'ensemble de limitation du trafic dans le Marais et, comme nous le disions plus haut, que le dossier le plus critique en matière de circulation n'ait pas reçu encore l'ombre d'une esquisse de traitement.

(*) *sublimation* = passage direct de l'état solide à l'état gazeux

.... au nadir.

Les riverains de la rue Chapon ne s'en sont pas encore remis. Un grossiste en maroquinerie a refait sa devanture en choisissant soigneusement ce qui contreviendrait le plus aux règles du Marais. Qu'on en juge :



Le sauvetage de la pharmacie du 36 rue des Francs-Bourgeois (IIIe)

Elle fait partie de notre paysage familier, cette pharmacie, toute proche du passage des Arbalétriers qui apporte une touche moyenâgeuse à la rue la plus prestigieuse du Marais. Elle fait pendant avec le parfumeur du 34 dont la devanture a été réalisée en même temps.

Sa devanture est dans le style de l'époque 1880. On apprécie aujourd'hui ses "fixés sous verre" en forme de caducées et une série de six pilastres et autant d'arcatures en fer forgé, en demi-cintre, au dessus des ouvertures.



Voici pourtant ce que l'actuel propriétaire et son locataire se proposaient de faire pour transformer cette pharmacie en magasin à l'enseigne de Tara Jarmon. On est saisi d'horreur !



Il n'en sera rien, heureusement. Ayant eu connaissance de notre réaction, celle des copropriétaires de l'immeuble et de nombreux riverains, David Jarmon, le propriétaire de la griffe s'est mis en rapport avec nous pour nous dire qu'il comprenait notre émotion et qu'il était d'accord pour conserver la façade dans son intégralité. C'est du reste ce que lui a signifié l'Architecte des Bâtiments de France.

Il reste à savoir comment apparaîtra le nom de la marque et s'il peut sans inconvénient se substituer au mot « pharmacie ».

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog (à découper)

Nom : Prénom : e-mail :

Adresse :

Téléphone :

Ci-joint chèque de 15 € pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog, À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,

6 rue des Haudriettes — 75 003 — PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie — 75 004 — PARIS

